

De : Yannick CORBEL

Envoyé : lundi 3 février 2020 20:12

À : Service Eau Assainissement

Objet : ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE BRECH

Mr Mme CORBEL YANNICK

à MR BOULIC bernard , commissaire enquêteur

Objet : Zonage d'assainissement collectif sur la commune de BRECH

Monsieur BOULIC,

Nous avons construit une maison neuve au impasse du château d'eau en 2017, aménagé le 01/07/2017. cette impasse est privée. Nous avons une installation d'assainissement individuel neuve et conforme tel que nous a été demandé avec notre permis de construire et contrôlée par le service du SPANC d'AQTA. mon souhait est de rester en assainissement individuel et que l'impasse soit sortie du zonage d'assainissement collectif pour les raisons suivantes :

- mon installation individuelles est récentes et conformes
- Le réseau d'assainissement collectif n'arrive pas en limite des terrains, il s'arrête à l'entrée de l'impasse.
- le cout de création du réseau dans l'impasse seraient très élevés et peu justifiés.

si nos habitations sont au final incluses dans le zonage d'assainissement collectif, nous demandons à ce que le réseau soit amené en limite de notre terrain. Nous nous raccorderons au réseau une fois le délai réglementaire passé, soit 10 ans de l'installation.

je reste à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

Mr Mme CORBEL Yannick.